

Plan global d'études - Doctorat

À partir de l'automne 2013, les nouveaux admis des programmes de maîtrise recherche et de doctorat devront déposer un plan global d'études approuvé par leur directeur de recherche, et le cas échéant, par leur codirecteur avant la fin du premier trimestre de sa première inscription, à la Technicienne en gestion des dossiers étudiants (TGDE) aux études supérieures de son unité. Les étudiants qui n'ont pas encore de directeur devront quand même déposer leur plan avant la fin du premier trimestre et le faire approuver lorsque leur directeur aura été identifié.

Le formulaire au recto comprend les éléments de base que doit contenir le plan global d'études. Cependant, comme plusieurs départements et facultés ont déjà mis en place leur propre formulaire de plan d'études, il est conseillé de consulter le responsable de votre programme, le responsable des études supérieures de votre unité ou votre directeur pour savoir quel formulaire utiliser. Cela dit, quel que soit le formulaire utilisé, le plan global d'études doit comprendre minimalement les informations suivantes au doctorat :

- **Modalités d'inscription au programme d'études**
Indiquez si vous êtes inscrit à plein temps ou à demi-temps.
- **Nom des directeurs et codirecteurs**
À compléter plus tard si le nom du directeur et du codirecteur n'est pas connu au moment de la rédaction initiale du plan d'études.
- **Projet de recherche**
Indiquez le sujet général sur lequel porte votre projet de recherche.
- **Calendrier des activités**
Répartissez les activités suivantes selon les différents trimestres de la durée des études. Au doctorat, la durée normale des études est de 12 trimestres et la durée maximale est de 15 trimestres.
 - Scolarité préparatoire et complémentaire
Il s'agit de cours imposés au candidat lorsque sa préparation antérieure ne satisfait pas aux exigences du programme auquel il demande son admission.
 - Cours du programme d'études
Il s'agit des cours de base du programme.
 - Cours hors programme
Il s'agit de cours qui ne sont pas exigés au départ pour le programme auxquels l'étudiant s'inscrit soit à des fins personnelles, soit parce que la nature fait face aux besoins particuliers de son projet de recherche.
 - Enregistrement du sujet de thèse
Le sujet de mémoire doit être enregistré avant la fin du deuxième trimestre de scolarité.
 - Séjour d'études ou stage de recherche hors campus
S'ils sont connus, indiquez les périodes de stage ainsi que les séjours de recherche hors campus.
 - Examen de synthèse
Il s'agit de l'examen général de doctorat qui doit avoir lieu avant la fin du 6^e trimestre de scolarité.
 - Dépôt du devis
Comme les dispositions relatives au devis peuvent varier d'une unité à l'autre, il est recommandé de s'informer auprès des personnes responsables.
 - Dépôt initial de la thèse
Il s'agit du moment prévu de la remise de la thèse avant son évaluation.
 - Soutenance
- Approbation du directeur de recherche et du codirecteur, le cas échéant

Toutes les informations demandées ne sont peut-être pas disponibles lorsque l'étudiant élabore son plan d'études pour la première fois. Par exemple, il peut être impossible de savoir si tel ou tel cours se donnera à tel trimestre dans deux ans. De plus, des modifications et des imprévus peuvent survenir au cours de la durée des études. C'est pourquoi le plan global doit être mis à jour au moins une fois par année, au moment de l'inscription trimestrielle.

Plan global d'études - Doctorat

Nom de l'étudiant : _____ Date : _____

Programme : _____ Dép./Fac. : _____

Projet de recherche : _____

Modalité d'inscription : Plein temps Demi-temps

ANNÉE	Trimestre	ACTIVITÉS
20____ 20____	ÉTÉ	
	AUTOMNE	
	HIVER	
<hr/>		
20____ 20____	ÉTÉ	
	AUTOMNE	
	HIVER	
<hr/>		
20____ 20____	ÉTÉ	
	AUTOMNE	
	HIVER	
<hr/>		
20____ 20____	ÉTÉ	
	AUTOMNE	
	HIVER	
<hr/>		
20____ 20____	ÉTÉ	
	AUTOMNE	
	HIVER	

Approbation directeur de recherche

Date

Approbation codirecteur (s'il y a lieu)

Date